



[Accueil](#) > La HACA met en œuvre les dispositions de la loi relative au droit d'accès à l'information

-A [1] +A [1]



La HACA met en œuvre les dispositions de la loi relative au droit d'accès à l'information

01 oct 2019

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 31-13 relative au droit d'accès à l'information, la Haute Autorité, soucieuse du renforcement des mécanismes de bonne gouvernance visant à valoriser l'interactivité avec son entourage, en général, et avec les citoyens, en particulier, a désigné les personnes chargées de recevoir les demandes d'accès à l'information, de les examiner et de fournir les informations sollicitées. Ces personnes sont également en charge d'apporter l'assistance nécessaire, le cas échéant, aux demandeurs de l'information dans l'établissement de leur demande.

Par ailleurs, la Haute Autorité a organisé l'accès à l'information objet de la loi ci-dessus visée de manière à la rendre spontanément disponible sur son site Internet et accessible aux citoyens et aux intéressés. Ladite information porte notamment sur la régulation du secteur de la communication audiovisuelle, particulièrement les textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de la communication audiovisuelle, les décisions du Conseil Supérieur de la communication audiovisuelle, les cahiers des charges des services de radio et de télévision objet de licences, les fréquences utilisées par les opérateurs, la couverture territoriale des services, les procédures de dépôt et de

traitement des plaintes et des demandes de licence et d'autorisation, les relevés trimestriels du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion et le rapport annuel de la Haute Autorité.

Cette loi, adoptée en application des dispositions de l'article 27 de la Constitution, vise à consolider les conditions et les mécanismes d'effectivité de la bonne gouvernance, de renforcer la transparence et d'appuyer la recherche scientifique et les champs de connaissance, en plus de la consolidation de l'approche de l'Etat de droit dans les rapports des services publics avec le citoyen.

La Décision de nomination est disponible sur le lien suivant ([lien de la décision](#) [2]).

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B> [2]

https://www.haca.ma/sites/default/files/upload/%D9%82%D8%B1%D8%A7%D8%B1%20%D8%AA%D8%B9%D9%8A%D9%8A%D9%86%20%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%B9%D8%B6%D8%A7%D8%A1_%D8%B7%D9%84%D8%A8%20%D8%A7%D9%84%D8%AD%D8%B5%D9%88%D9%84%20%D8%B9%D9%84%D9%89%20%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B9%D9%84%D9%88%D9%85%D8%A7%D8%AA.pdf